RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01696
Numéro SIREN : 433 569 076
Nom ou dénomination : MODEMA

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2018 sous le numéro de dépôt 15132

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

MOBILIS
64 boulevard de Cambrai
BP 70209
59054 Roubaix Cedex 1

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : MODEMA

Numéro RCS : 433 569 076
Numéro Gestion : 2010B01696

Forme Juridique : Société par actions simplifiée
Adresse: 1 rue John Hadley
59652 Villeneuve-d Ascq

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2017
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 04/09/2018
Sous le numéro : 15132

Délivré à Lille Métropole le 13 septembre 2018

Le Greffier,



BILAN - ACTIF

201850 15132
DEPOT N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MODEMA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1 Rue JOHN HADLEY 59654 VILLENEUVE D ASCQ — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 3 3 5 6 9 0 7 6 0 0 0 4 8 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122017 Net 3	N-1 31122016 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 779	AU 2 596	1 183	1 224
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	3 779	BK 2 596	1 183	1 224
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	141 737	BY	141 737	163 941
		Autres créances (3)	BZ	7 735	CA	7 735	14 927
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	434 494	CG	434 494	442 048
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	583 968	CK	583 968	620 917
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	587 748	IA 2 596	585 151	622 141

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : — CP — (3) Part à plus d'un an CR 1 000

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

CERTIFIÉ CONFORME

BMD ASSOCIES SARL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
314 BOULEVARD CLEMENCEAU
59700 MARCQ EN BAROEUL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS MODEMA — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 513	1 513
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	315 769	300 570
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	24 239	15 199
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	351 522	327 282
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	53	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 947	33 009
	Dettes fiscales et sociales	DY	224 629	261 849
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	233 629	294 858
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	585 151	622 141

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1S		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1M		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	233 629	294 858
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

BMD ASSOCIES SARL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
314 BOULEVARD CLEMENCEAU
59700 MARCQ EN BARCEUL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MODEMA — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	739 246	FH	1 997 625	FI	2 736 872	1 778 072
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	739 246	FK	1 997 625	FL	2 736 872	1 778 072
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	49 476	35 037
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 786 350	1 813 109
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	884 333	218 547
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	47 381	54 924
	Salaires et traitements*					FY	1 320 907	1 046 900
	Charges sociales (10)					FZ	489 297	463 217
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	800	757
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		18
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 742 720	1 784 365
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	43 629	28 743
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	277	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	277	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 444	
	Différences négatives de change					GS	318	35
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 763	35
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 485)	(35)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	40 144	28 708

BMD ASSOCIES SAF...
COMMISSAIRE AUX COMPTES
314 BOULEVARD CLEMENCEAU
59700 MARCQ EN BARCEUL

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2018

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2032

Désignation de l'entreprise SAS MODEMA — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		749
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		749
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		(749)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	15 905	12 760
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 786 628	1 813 109
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 762 388	1 797 910
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	24 239	15 199

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	49 476	35 037
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

BMD ASSOCIES SARL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
314 BOULEVARD CLEMENCEAU
59700 MARCQ EN BAROEUL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

CERTIFIE CONFORME

ANNEXE AU 31/12/2017 DE LA SOCIETE

MODEMA SAS

1 rue John Hadley

59654 Villeneuve d'Ascq

BMD ASSOCIES SARL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
314 BOULEVARD CLEMENCEAU
59700 MARCQ EN BAROEUL

RENSEIGNEMENTS DIVERS

_ SARL AU CAPITAL DE	10 000 Euros
_ EXERCICE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	
_ ACTIVITE : PRESTATIONS DE SERVICES	
_ CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES 2017	2 736 872 Euros
_ TOTAL DU BILAN AU 31/12/2017	585 151 Euros
_ RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	24 239 Euros
_ EFFECTIFS AU 31/12/2017	6 personnes
_SOCIETE MERE QUI CONSOLIDE LES COMPTES	Ooesterdam B.V. De Boelelaan 7 1083HJ Amsterdam

CHAPITRE I : PRINCIPES GENERAUX

_ Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, résultat des arrêts du Comité de la réglementation comptable (règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général).

_ Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

_ Aucun fait significatif durant l'exercice ne mérite d'être signalé.

_Evénements post-clôture : Aucun événement significatif ne mérite d'être signalé.

BMD ASSOCIES SARL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
314 BOULEVARD CLEMENCEAU
59700 MARCQ EN BARŒUL

CHAPITRE II : NOTES SUR LE BILAN

2.1) ACTIF

A) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (0 K Euros)

_ Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les principaux taux d'amortissement pratiqués (durée d'utilité) sont les suivants :

- Frais d'achat de marques	10%	(10% en durée d'usage)
- Logiciels	25%	(100% en durée d'usage)

La différence d'amortissement entre la durée d'usage et la durée d'utilité est porté au passif du bilan en amortissements dérogatoires .

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE EN K Euros

SOLDE DEBUT	ACQUISITIONS	CESSIONS	SOLDE FIN
0	0	0	0

MOUVEMENTS SUR LES AMORTISSEMENTS SUR L'EXERCICE EN K Euros

SOLDE DEBUT	ACQUISITIONS	CESSIONS	SOLDE FIN
0	0	0	0

B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES (3,8 K Euros)

_ Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE EN Keuros

SOLDE DEBUT	ACQUISITIONS	CESSIONS	SOLDE FIN
3,0	0,8	0	3,8

Les principaux taux d'amortissement pratiqués (durée d'utilité) sont les suivants :

_ Constructions	2,50%	(5% en durée d'usage)
_ Agencements, Aménagements	10 à 15%	(identique en durée d'usage)
_ Matériel et outillage	10 à 20%	(20% en durée d'usage)
_ Matériel et Mobilier de bureau	12,5 à 20%	(identique en durée d'usage)
_ Matériel informatique	25%	(identique en durée d'usage)

La différence d'amortissement entre la durée d'usage et la durée d'utilité est porté au passif du bilan en amortissements dérogatoires .

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS SUR L'EXERCICE EN Keuros

SOLDE DEBUT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE FIN
1,8	0,8	0	2,6

C) IMMOBILISATIONS FINANCIERES (0 K Euros)

BMD ASSOCIES SARL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
314 BOULEVARD CLEMENCEAU
59700 MARCQ EN BAROEUL

D) ACTIF CIRCULANT (584 K Euros)

_ STOCKS (0.00 Keuros)

_ CREANCES (149K Euros)

_ Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.
_ L'exigibilité des créances est à moins d'un an
_ Une dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

_ VALEURS MOBILIERES ET LIQUIDITES (434 K Euros)

_ Correspond aux liquidités

_COMPTES DE REGULARISATION (0 Keuros)

_ Contrat d'entretien
_ Charges constatées d'avances

E) DETAILS DES PRODUITS A RECEVOIR (0 K Euros)

2.2) PASSIF

A) CAPITAUX PROPRES (352 Keuros)

	31/12/2016	31/12/2017	variation
capital social	10	10	0
primes			0
réserves	2	2	0
report à nouveau	301	316	15
résultat de l'exercice	15	24	9
provisions réglementée	0	0	0
Total	**327**	**352**	**24**

_ Le capital social est constitué par 100 actions d'une valeur de 100 Euros et toutes les actions conférent des droits identiques.

B) PROVISIONS REGLEMENTEES **0 Euros**

C) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (0 K Euros)

_ Pas de provisions

D) DETTES (234 K Euros)

_ Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.
L'exigibilité des dettes se répartit comme suit :

MONTANT BRUT	A - D'1 AN	DE 1 A 5 ANS	A + DE 5 ANS
234	234	0	0

_ DETAIL DES CHARGES A PAYER (120,1 K Euros)

_ Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2,3 K Euros
_ Dettes fiscales et sociales	117,8 K Euros
_ Autres charges à payer	0,0 K Euros

BMD ASSOCIES SARL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
314 BOULEVARD CLEMENCEAU
59700 MARCQ EN BARŒUL

CHAPITRE III : EFFECTIFS MOYENS

_ EMPLOYES	0
_ AGENTS DE MAITRISE	0
_ CADRES	6

CHAPITRE IV : NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1) CHIFFRE D'AFFAIRES

_Il se ventile de la manière suivante :

	FRANCE	ETRANGER	TOTAL
Ventes de marchandises	0	0	0
Productions vendues services	739	1 998	2 737
	*** *** ***	*** *** ***	*** *** ***
Total	**739**	**1998**	**2 737**

4.2) VENTILATION DE L'IMPÔT

	RESULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT	RESULTAT APRES IMPÔT
Résultat courant	40	16	24
Résultat exceptionnel	0	0	0
Participation salariés	0	0	0
	*** *** ***	*** *** ***	*** *** ***
Résultat comptable	40	16	24

Méthode employée pour la ventilation de l'impôt

_ Répartition des réintégrations et déductions en fonction de leur nature entre le résultat courant et le résultat exceptionnel
_ Imputation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt formation sur l'impôt du résultat courant.

4.3) ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT (KEuros)

	MONTANT	IMPÔT
Accroissements	0	0
Allégements	0	0

4.4) INTEGRATION FISCALE

_ En application des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts, la société Modema SAS fait partie d'un groupe d'intégration fiscale depuis le 01/01/2011 avec Diramode SAS comme tête de groupe

4.5) CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE DE L'EMPLOI (CICE)

_Dans le cadre de l'intégration fiscale, la créance CICE est transférée dans le compte courant de la société mère du groupe d'intégration fiscale. Le crédit d'impôt sera remboursé par la société mère.

BMD ASSOCIES SARL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
314 BOULEVARD CLEMENCEAU
59700 MARCQ EN BAROEUL

CHAPITRE V : AUTRES INFORMATIONS

5.1) ENTREPRISES LIEES

_ Avances et acomptes sur immobilisations	0 Keuros
_ Immobilisations financières	0 Keuros
_ Créances clients et comptes rattachés	0 Keuros
_ Autres créances	0 Keuros
_ Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0 Keuros
_ Charges financières	3 Keuros
_ Produits financiers	0 Keuros
_ Emprunts et dettes financières	0 Keuros
_ Dettes comptes courants associés	0 Keuros
_ Produits prestations et redevances	1 994 Keuros
_ Autres achats et charges	0 Keuros

5.2) ENGAGEMENTS

_Montant des engagements de crédit bail au 31/12/2017	NEANT
_Montant des cautionnements reçus au 31/12/2017	NEANT
_Montant des cautionnements donnés au 31/12/2017	NEANT

5.3) LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

NEANT

5.4) REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Compte tenu du caractère confidentiel de cette liste, aucune information n'est reprise à ce sujet.

5.5) Montant des honoraires du Commissaire aux Comptes

Sur base de la lettre de mission du 26/12/2017, la proposition du montant des honoraires du cabinet BMD associés s'élève à 2 320 € HTVA.

5.6) Engagements de retraite

L'engagement de retraite au 31/12/2017 s'élèverait à 24 156,19€

5.7) Détail du Transfert de Charges (49K€)

L'avantage en nature logement s'élève au 31/12/2017 à 0 €
L'avantage en nature GSC s'élève au 31/12/2017 à 41 983,67€
L'avantage en nature voiture s'élève au 31/12/2017 à 7 493,08€

BMD ASSOCIES SARL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
314 BOULEVARD CLEMENCEAU
59700 MARCQ EN BARŒUL

MODEMA
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : 1, rue John Hadley
59652 VILLENEUVE D'ASCQ

433 569 076 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 19 JUIN 2018

AFFECTATION DU RESULTAT

DECISION PROPOSEE

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 24.239 € au compte « Report à nouveau ».

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

DECISION VOTEE

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 24.239 € au compte « Report à nouveau ».

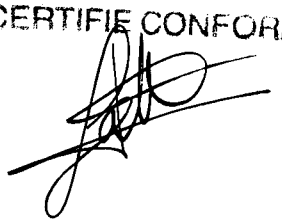
Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

« Pour extrait certifié conforme »

Le Président, la société OOSTERDAM BV
Représentée par Alain SALLE



CERTIFIE CONFORME



MODEMA SAS
1 rue John Hadley
59652 VILLENEUVE D'ASCQ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

BMD ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

314, BOULEVARD CLEMENCEAU - 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
TÉLÉPHONE : 03 20 66 14 70 - TÉLÉCOPIE : 03 20 72 05 32 - E-MAIL : info@bmdassocies.fr

BMD ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

NATHALIE BAILLEUX
JEAN-PAUL MOLARD
BENOÎT DE REU

MODEMA SAS
1 rue John Hadley
59652 VILLENEUVE D'ASCQ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'Associé unique de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MODEMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marcq-en-Barœul, le 4 juin 2018
Le Commissaire aux comptes
BMD Associés
Représentée par Benoît De Reu

